



Syndicat des Ingénieurs, Cadres,
Techniciens
et Agents de Maîtrise Territoriaux
de la Mairie de Villejuif
01.46.78.93.73 – 06.12.54.60.76
ugict.mairie.villejuif@gmail.com

Villejuif, le mardi 9 janvier 2018



Syndicat des Ouvriers
et Employés Territoriaux
de la Mairie de Villejuif
01.46.78.93.87 – 06.17.44.09.82
la.cgt.villejuif@gmail.com

Monsieur Franck LE BOHELLEC, Maire
Mairie de Villejuif
Esplanade Pierre Yves Cosnier
94800 VILLEJUIF

Objet : Situation de madame [REDACTED] X

N°Recommandé : 1A 139 470 5167 7

Monsieur le Maire,

Lundi 8 janvier à 9h15, Madame [REDACTED] X, agent municipal à la mairie de Villejuif occupant la fonction de [REDACTED] au service municipal [REDACTED] a fait une tentative de suicide dans les locaux des ressources humaines. C'est grâce à la présence de représentants syndicaux que le pire a pu être évité.

Ce geste extrême s'explique certes par la situation professionnelle dégradée depuis de nombreuses années mais surtout par l'absence totale d'écoute, de réaction, de solution à la hauteur de la situation de l'agent. L'agent n'a eu de cesse de vous alerter, de demander un changement de service, de faire acte de candidature en interne, de demander d'enclencher la procédure de reclassement professionnel prescrite par trois médecins (médecin généraliste, médecin expert et médecin préventeur). L'assistante sociale a également signalé la situation inquiétante à la directrice des ressources humaines le 24 novembre 2017. Nous vous avons également alerté par mail à trois reprises (27 novembre, 02 décembre, 19 décembre 2017) tant nous étions préoccupés par la gravité de la situation et l'état de santé psychologique de l'agent.

Votre courrier en date du 27 décembre démontre encore une fois vos méthodes inhumaines de management et le peu de considération du bien-être et de la santé au travail des agents de la collectivité, il a fortement contribué à la souffrance et au désespoir de Madame [REDACTED] X, la poussant un peu plus à commettre l'irréparable.

Nous accusons une volonté manifeste de nuire à l'agent. Lors d'un entretien le 04 décembre, la directrice des ressources humaines impose à Madame [REDACTED] de se mettre immédiatement en congés si elle ne voulait pas subir de sanction disciplinaire. Le 05 décembre, la directrice des ressources humaines organise une parodie d'entretien de recrutement mettant Madame [REDACTED] dans une situation impossible car convoquée la veille pendant ses congés, sans profil de poste et dans un contexte d'extrême fragilité psychologique. Elle s'est vue humiliée devant d'autres collègues en répondant à des questions inadéquates au regard de sa situation et de sa relation avec sa hiérarchie. Bien évidemment dans ses conditions Madame [REDACTED] n'a pas pu donner le meilleur d'elle-même et la directrice des ressources humaines n'a trouvé que pour prétexte le manque de motivations et la situation en congés de l'agent pour lui refuser ce poste. Il nous paraît important de signaler que Madame [REDACTED] n'aurait jamais dû passer un entretien de recrutement mais être affectée en surnombre sur le service [REDACTED] comme convenu. Eu égard à tous ses éléments nous considérons que la Directrice des ressources humaines outre qu'elle a fait preuve d'acharnement à l'encontre de Madame Alfred, a commis une faute grave par sa volonté manifeste de ne pas aider Mme [REDACTED] provoquant son geste de désespérance du 08 janvier.

Votre responsabilité n'est pas en reste. Vous avez obligation de « veiller à la sécurité physique et morale et à la protection de la santé des agents placés sous votre responsabilité » (cf ; loi n°2000-647 du 10 juillet 2000 sur la responsabilité pénale et dispositions de l'article L.4121-1 du code du travail). Or sauf erreur vous n'avez jamais répondu aux nombreuses sollicitations/alertes de l'agent, du CHSCT, des organisations syndicales et encore moins appliqué les prescriptions du corps médical et social. Dès lors votre responsabilité est pleinement engagée.

Nous vous invitons à sortir très rapidement de cette situation en vous saisissant du rendez-vous de Madame [REDACTED] avec la directrice des ressources humaines le 11 janvier prochain en positionnant sans délai Madame [REDACTED] dans un autre service que celui [REDACTED] et ainsi faire cesser définitivement le danger grave et imminent présenté par sa situation de travail. Nous n'avons aucun doute sur le fait de pouvoir satisfaire cette solution avec les 83 postes non pourvus dans la collectivité et le nombre conséquent de départs de collègues pour d'autres horizons professionnels « plus humains ».

Ne cessant pour autant d'espérer dans le renouveau du dialogue social au sein de notre collectivité, nous vous adressons, Monsieur le Maire, nos cordiales salutations.

Nadia AIT AMER COURGEAU
Secrétaire Général
Syndicat CGT O/E

Vincent GINSBURGER VOGEL
Secrétaire Général
Syndicat UGICT CGT
des Territoriaux de Villejuif

P10 [Signature]

[Signature]